

VENTE D'UN IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

**DEMANDE DE DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

① Demandeur du diagnostic : Propriétaire Notaire Agence immobilière

② Renseignements sur l'immeuble en vente

N° abonné d'eau potable ou contrat :

Adresse :

Code postal : Commune :

Références cadastrales (Section – numéros) :

③ Renseignements sur le propriétaire (vendeur)

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

④ Personne à contacter pour la prise de rendez-vous sur site

Nom et Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel : @

⑤ Redevance

La FACTURE sera envoyée à la personne mentionnée et signataire de ce cadre

Je soussigné,, m'engage à prendre en charge la redevance applicable au jour de la signature de ce document. Pour information la redevance applicable est définie annuellement par délibération de la collectivité est susceptible d'évoluer. Le tarif applicable au 1^{er} janvier de l'année en cours est de 133€ HT.

Adresse d'envoi du titre de paiement :

Code postal : Commune :

Fait à

Signature, précédé de la mention « lu et approuvé ».

Le

En prévision du passage de l'agent du SPANC, veuillez trouver ci-dessous les éléments

Rendre les ouvrages accessibles (en déterrant l'ensemble des regards, ouvrant la fosse, le bac à graisses, l'indicateur de fonctionnement, les tampons de visite du traitement, en débroussaillant le point de rejet des eaux traitées) ,

Préparer tout justificatif nécessaire à la description de l'installation : bordereau de vidanges, facture, plan de récolelement, photos, schéma avec les limites de la parcelle, références cadastrales de l'habitation (section et numéro), autorisation de rejet, ... ,

Fournir les paramètres de dimensionnement, instructions de pose et raccordement, contrat de maintenance, Fournir les précédents avis du SPANC.

Merci de bien vouloir veiller à ce que ces éléments soient prêts pour notre visite, nous n'avons pas le pouvoir ni l'autorisation d'effectuer des recherches d'ouvrage ni de creuser pour les rendre accessibles.

Notre évaluation se base uniquement sur des éléments factuels. En conséquence, tout élément inaccessible sera considéré comme inexistant.